

Avis concernant le JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Ultra-Short Income UCITS ETF (le « Compartiment »)

Exemption de commission

A compter du 9 mai 2019, la Société de gestion avait accordé une exemption de commission de 0,10% p.a. sur le Total Expense Ratio (« TER ») de l'ensemble des classes d'actions du Compartiment. Cette période d'exemption devait prendre fin le 1er juin 2023. La Société de gestion a décidé de prolonger cette exemption de commission jusqu'au 30 novembre 2023. A compter du 1er décembre 2023, le TER reviendra jusqu'à 0,18% par an.

JPMorgan Funds | Effective date: 10 February 2023

Compartiment	Nouveau TER (%)	Ancien TER (%)
JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – EUR Ultra-Short Income UCITS ETF	Jusqu'à 0,08*	Jusqu'à 0,08**

*Le TER inclut une exemption de 0,10% p.a. jusqu'au 30 novembre 2023. A compter du 1er décembre 2023, le TER reviendra jusqu'à 0,18% par an.

** Le TER inclut une exemption de 0,10% p.a. jusqu'au 31 mai 2023.

Ce changement ne modifiera en rien le mode de gestion du Compartiment et sera reflété dans le Supplément du Compartiment et les DICl concernés à la première occasion.

Pour toute question concernant la modification apportée ou tout autre aspect relatif à JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV, veuillez vous adresser à votre représentant local habituel.

Veillez noter que des exemplaires de la dernière version en vigueur du Prospectus sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du correspondant centralisateur, BNP Paribas Securities Services et du commercialisateur en France, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. Succursale de Paris. Vous pouvez également consulter la dernière version du Prospectus sur notre site Internet: www.jpmorganassetmanagement.com.

LV-JPM54038 | FR | 03/23